



Déclaration UE de conformité

Je soussigné, **Vincent Sauzaret**, agissant en qualité de **Directeur Qualité**, pour le compte de la société **UNIFIRST** dont le siège social est situé à **ZI LA BORIE, 43120 MONISTROL SUR LOIRE**, déclare :

Le produit **PEIGNE HORIZONTAL RÉVERSIBLE PHASE ET NEUTRE 63A MAX. DOMOLEC, réf. 101071**,

- est conforme à la Directive Basse Tension 2014/35/UE et aux dispositions de la Directive ROHS 2011/65/UE et de son amendement (UE) 2015/863,
- que sa conformité a été évaluée selon la norme applicable en vigueur :

EN 60898-1:2019 +A1:2024 +A11:2024 : Petit appareillage électrique – Disjoncteurs pour la protection contre les surintensités pour installations domestiques et analogues – Partie 1 : Disjoncteurs pour le fonctionnement en courant alternatif.

Je m'engage à prévenir LEROY MERLIN de toute modification remettant en cause la conformité des produits déclarée dans ce document.

Fait à Monistrol sur Loire, le 25 novembre 2025,

Vincent Sauzaret